

L'ORDRE DES ARCHITECTES ET L'ESTHÉTIQUE DE LA VILLE

LE FOND DU PROBLÈME EN ALGÉRIE

QUI EST LE RESPONSABLE de la médiocrité de la production architecturale et urbaine ? Sont-ce les architectes ? Les maîtres d'ouvrage ? Ou est-ce le système ?

■ ANISS MOUAD MEZOUEZ *

Il est difficile aujourd'hui en tant qu'architecte algérien, de parler d'architecture en général et de celle de nos villes en particulier, sans être confronté au regard « critique », pour ne pas dire réducteur, d'une société qui semble ne plus croire en elle (l'architecture). Il existe un malaise généralisé face à la qualité du cadre bâti et à l'esthétique de nos villes. Il est porté par tous les discours et ressenti dans toute la société. Plusieurs questions se posent.

Qui est le responsable de la médiocrité de la production architecturale et urbaine ? Sont-ce les architectes ? Les maîtres d'ouvrage ? Ou est-ce le système qui ne permet pas l'émergence de la qualité tant recherchée dans tous les discours ? Cet article n'a pas pour but d'identifier le « coupable », ni de discourir sur l'esthétique. Il a pour objectif d'apporter une réflexion sur un état de la profession et particulièrement sur celui de l'Ordre des architectes. Il est porteur d'une hypothèse et d'une conviction forte, à savoir : l'Ordre des architectes constitue la « clé de voûte » pour le changement vers une qualité de la production architecturale. La situation de l'Ordre national des architectes algériens connaît ces derniers temps beaucoup de remous.

En effet, une sorte de scission s'est opérée en son sein.

Entre autres problèmes, cette scission amène les nouveaux architectes à l'égarement devant plusieurs prestations de serment organisées par chacun des « deux » ordres. De plus, il est clair aujourd'hui que l'Ordre national des architectes algériens ne joue pas pleinement le rôle qui est censé lui revenir, à savoir : veiller à l'éthique et à la déontologie de la profession. Une réforme de ce dernier devient indispensable. Elle ne doit pas réinventer sa fonction, mais simplement restituer les devoirs qui sont les siens. Prenons, pour illustrer ces propos, quelques exemples généraux des missions d'un ordre professionnel quelconque. Tentons ensuite de contextualiser en mettant en lumière les pratiques actuelles de la profession et de l'Ordre des architectes, puis essayons de lier ces pratiques et les carences identifiées, à la question de la qualité architecturale (prise au sens de la bonne exécution des études, des travaux et surtout de l'innovation).

Régulation de l'accès à la profession

Les études d'architecture en Algérie se font en cinq ans, suite auxquels un stage professionnel d'une durée de 18 mois est exigé pour accéder à la prestation de serment et à l'inscription au Tableau national des architectes. Ce stage est certes effectué, mais sa forme et son contenu sont loin des exigences de qualité et de formation continue et « professionnalisante » qui doit



La situation de l'Ordre national des architectes algériens connaît ces derniers temps beaucoup de remous

suivre les études. En effet, aucun contrôle sur le contenu du stage n'est effectué par l'Ordre. Il reçoit uniquement une attestation de stage signée par l'employeur dont le contenu est inconnu. Il délivre des agréments sans vérification des qualifications professionnelles. Les jeunes diplômés sont souvent sous-payés, surexploités et assignés aux « sales besognes » de dessinateurs ou de graphistes. Très rares sont ceux qui arrivent au bout de leur stage à capitaliser les connaissances nécessaires pour mener à bien le processus complet du projet d'architecture.

Dans différents pays, notamment en Belgique, l'inscription à l'Ordre se fait avant le début du stage. Un comité de l'Ordre suit l'évolution du stagiaire en se référant à une « feuille de route » qui lui impose de passer par les différentes phases d'un projet, et que le maître de stage est tenu de suivre, en fonction de son cahier des charges.

Ce contrôle du stage devient le garant de la qualité de l'apprentissage. Il pousse à responsabiliser non seulement le stagiaire mais aussi le maître de stage.

D'autres modèles existent, notamment en France avec l'Habilitation à maîtrise d'ouvrage (HMO) introduite avec le nouveau système d'enseignement LMD (Licence, Master, Doctorat). La HMO oblige la personne désirant s'inscrire au Tableau national des architectes à revenir au statut d'étudiant sous la tutelle d'une école d'architecture et d'un maître de stage.

En Tunisie, le stage fait partie intégrante du diplôme d'architecte soutenu en six ans. La soutenance de fin d'études, avec le projet final, est complétée par un rapport de stage effectué au cours de la dernière année. Ces deux derniers modèles renvoient impérativement à la question du lien entre l'Ordre des architectes et les écoles qui

les forment. Il ne peut y avoir de qualité dans la formation sans l'implication de ces deux mondes dans le processus d'apprentissage. Il existe aujourd'hui en Algérie une séparation qui tend à croître entre l'enseignement, la recherche et la formation d'une part, et l'exercice de la profession d'autre part. La situation est complexe et inscrite dans une sorte de « cercle vicieux ». En effet, pour enseigner dans les écoles d'architecture, il est exigé aujourd'hui d'être détenteur d'un magister voire d'un doctorat. Cette exigence est compréhensible pour élever le niveau de l'enseignement et de la qualité de la théorie, mais est absurde pour certains aspects de l'enseignement de l'architecture. Le cours d'atelier, qui forme les architectes aux processus de conception du projet, doit impérativement enseigner les dernières technologies et théories et doit surtout contextualiser par rapport au lieu et à la pratique professionnelle. Dans les meilleures écoles d'architecture du monde, les enseignants du projet sont avant tout des praticiens dotés de compétences et/ou d'appuis théoriques.

Face à cela, l'ordre des architectes réagit de manière réciproque en exigeant une non-affiliation à la Cnas pour obtenir l'agrément. Cette situation provoque l'isolation des deux mondes, donnant des architectes formés théoriquement mais ignorant la réalité de la pratique et du détail d'architecture. Aussi, les chercheurs porteurs d'idées nouvelles n'ont pas l'occasion de les mettre en pratique.

Un point reste toutefois à prendre avec précaution, à savoir : le contrôle de l'accès à l'enseignement. Evidemment, tous les praticiens ne peuvent ou ne savent pas enseigner. La qualité de leur propre production doit être l'élément clé de ce choix.

L'Ordre des architectes est un acteur public considérable

qui doit, entre autre, assurer la promotion et l'adéquation des textes de loi au bon fonctionnement de l'exercice de la profession.

Organiser une concurrence loyale

L'une des questions les plus d'actualité depuis quelques années est celle des concours d'architecture. Ils répondent aujourd'hui à la loi sur les marchés publics qui est propre aux entreprises dont le fonctionnement est totalement différent de celui des bureaux d'architecture. En effet, la sélection des dossiers se fait dans la plupart des cas en fonction des moyens financiers du bureau et de l'offre financière souvent au « moins-disant ».

Or, l'architecte devrait être jugé sur la qualité du projet qui est issu de la matière grise et qui ne nécessite pas de moyens financiers ou matériels importants, contrairement à l'entreprise qui doit avoir les moyens de réaliser le projet. De plus, l'architecte engage des frais pour l'étude de l'esquisse, qui constituent une perte et parfois un gouffre financier dans le fonctionnement du bureau.

Aussi, les architectes sont souvent jugés sur leur expérience professionnelle passée, ce qui est juste, mais ne doit pas condamner à la spécialisation dans un secteur quelconque.

Les architectes qui n'ont, par exemple, jamais réalisé de piscine se voient d'emblée exclus de ce type de projet, alors que la formation d'un architecte lui permet d'intervenir sur n'importe quel type de programme. Cette situation fait que les petits bureaux, capables de produire de la qualité, sont d'emblée exclus. Tant bien même que ces bureaux arrivent à participer à un ou deux concours, en arrivant dans les trois premiers, la non-rémunération des lauréats pour les frais engagés dans l'esquisse fait qu'ils se

retrouvent rapidement dans l'incapacité de continuer à y participer.

L'Ordre des architectes doit se battre pour changer cette situation, en introduisant une nouvelle réglementation propre aux concours d'architecture. La porte doit être ouverte aux jeunes architectes algériens, pour l'émergence de bureaux créatifs et innovants. La distinction entre les architectes doit se faire sur la base de la qualité des projets et non sur leurs coûts. Les esquisses des lauréats doivent être rémunérées à l'image de ce qui se fait ailleurs, afin de faire fonctionner le système et de ne pas tuer les « plus faibles ». Ce point est important et primordial afin d'assurer la qualité de la production. Il est étroitement lié à la question des concours. En effet, il arrive souvent que des architectes cassent les prix et bradent leur travail pour décrocher des « parts de marché ». En sous-estimant le travail, les études perdent en qualité et en niveau de détail, car pour bien ficeler un projet de A à Z, il faut avoir les moyens (au sens d'être rémunéré en conséquence) de prendre en considération tous les aspects qui le concernent : qualité des espaces, des finitions, du détail, des installations, de la construction ; et surtout de pouvoir produire des plans d'exécution complets.

Ce sont des questions d'éthique que l'Ordre doit défendre dans ce cas-là, en contrôlant le détournement des clients et des projets et la sous-évaluation du travail de l'architecte, qui ne se résume pas à l'obtention du permis de construire et au « positionnement des espaces ».

Pour finir, l'Ordre doit assurer la bonne pratique de la profession. Il doit arbitrer en cas de conflit entre un architecte et son client, et même sanctionner les architectes en tort et qui portent atteinte à la profession. Contrairement au syndicat qui défend les travailleurs ou les professionnels, l'Ordre défend la profession. Ce rôle fondamental permet de pousser les architectes à l'exercice juste de leurs devoirs professionnels et de là, à la production de qualité en combattant la « médiocrité ». Ces quatre points exposés ne sont qu'une partie des problèmes que rencontre la profession d'architecte. Mais ce sont les quatre points les plus importants sur lesquels l'Ordre national des architectes doit se pencher au plus vite pour résoudre les problèmes actuels de l'architecture et surtout pour pousser à l'émergence d'une qualité architecturale.

Un « bon » Ordre, conscient de ses devoirs et agissant au profit de la profession et non des professionnels et des intérêts personnels, est, selon nous, une nécessité aujourd'hui pour changer l'image de nos architectures.

A. M. M.

* Architecte /urbaniste. Praticien et enseignant chercheur à l'Université catholique de Louvain-Belgique